

Date de convocation : Vendredi 21 mars 2025

Membres présents : Anne TERLEZ, Daniel GERMAIN, Jean-Louis BAUCHARD, Ghislaine VANDAMME, Jacky VALLEE, Nicole DUFLO, Marie-Françoise DE CARVILLE, Christine RANNOU, Marie-Antoinette MAILHAN

Membres absents excusés : François-Xavier PRIOLLAUD, Gaëtan BAZIRE, Hafidha OUADAH, Nolwenn LEOSTIC, Françoise LEFEBVRE, Jean-Claude SALM, Marie-Pierre DUMONT, Carole PASCA

Pouvoirs : François-Xavier PRIOLLAUD à Anne TERLEZ, Françoise LEFEBVRE à Christine RANNOU

DELIBERATION : N° 2025-10

AFFAIRES FINANCIERES : Adoption du compte de gestion 2024 – Budget annexe Résidence du Parc

EXTRAIT DE SEANCE

RAPPORT

Madame Anne TERLEZ, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle que les dispositions relatives à la comptabilité publique prévoient que la collectivité doit vérifier la conformité des opérations figurant au compte de gestion tenue par le Comptable Public, avec celle du compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Après rapprochement et contrôle des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public, il s'avère que les prévisions de recettes, les autorisations budgétaires en dépense, le montant des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2024, consignés au compte de gestion, sont strictement identiques au compte administratif 2024 du budget annexe Résidence du Parc.

Il vous est donc proposé d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 pour le budget annexe de la Résidence du Parc présentés par Monsieur Le Receveur.

DELIBERATION

Le **Conseil d'Administration**, après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- L'instruction comptable M22,
- Le compte de gestion 2024 transmis par le comptable assignataire,

ADOpte le compte de gestion du comptable public pour le budget annexe de la Résidence du Parc pour l'exercice comptable 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Nombre de voix : 11

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente
Anne TERLEZ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne TERLEZ', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' at the top, 'EURE' at the bottom, and 'C.C.A.S.' in the center. The signature is written in a cursive style.